

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-173

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur TIGANAS Vladimir 17 bis, Rue de Ledringhem 59470 WORMHOUT, afin d'effectuer des travaux au 8, rue de la Résistance à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 8, rue de la Résistance, et ce, **du 27 Juillet au 31 Juillet 2022.**

Monsieur TIGANAS est autorisé à poser une benne devant le 8, rue de la Résistance.

Un passage sécurisé pour les piétons sera mis en place.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par Monsieur TIGANAS Vladimir

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 22 Juillet 2022

Le Maire

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 22/7/2022

Le Maire
Frédéric DEVOS

